

APPEL À PROJETS



LYON GAGNE AVEC SES FEMMES

Du 12 au 17 novembre 2019

Une initiative de l'Association Les Lumineuses

Date limite d'envoi des candidatures : 17 juin 2019

L'ASSOCIATION LES LUMINEUSES

Association loi 1901, à l'initiative de Marie-Sophie OBAMA, présidente du Lyon ASVEL Basket Féminin et de Nathalie PRADINES, Présidente de la société Comadequat

But : Mettre en valeur la performance féminine

Objectif : Animer et nourrir la seconde édition du **Festival Lyon Gagne Avec Ses Femmes**.

LE FESTIVAL LYON GAGNE AVEC SES FEMMES

En novembre 2019, le territoire lyonnais s'apprête à accueillir de nouveau le Festival dédié à la performance féminine. L'Association Les Lumineuses et tous ses partenaires mettent à l'honneur la femme et toutes ses composantes à l'occasion d'un événement grand public d'envergure.



Ce Festival investira le territoire de la Métropole lyonnaise. Il s'agit de mettre en lumière la performance féminine comme moteur d'une réelle dynamique sociale. Quel que soit le domaine d'expression, sportif, artistique, culturel, économique etc., la performance féminine existe et génère de nouveaux équilibres, crée de nouveaux dialogues.

Soutenu par ses partenaires, ce festival est l'occasion d'une prise de parole et d'un rayonnement nouveau pour le territoire.

OBJET DE LA CANDIDATURE

Les projets s'inscrivent dans le projet global du **Festival Lyon Gagne Avec Ses Femmes**. Il s'agit d'un événement grand public sur 6 jours : du 12 au 17 novembre 2019 sur la métropole lyonnaise.

Le Festival aura pour thème la performance féminine.

Nous entendons par performance féminine, toutes les initiatives portées par les femmes. L'économie, le sport, la culture, le social, la santé, l'innovation digitale, l'art, les loisirs, l'individu etc. Tous les champs d'investigation sont possibles, dès lors que le projet porte les valeurs défendues.

Lyon Gagne avec Ses Femmes se veut un Festival très ouvert, fondé sur la féminité et la performance. Il s'interdit toute prise de position à caractère politique ou religieux. Le cadre parle de féminité et non pas de féminisme au sens d'un combat mené contre telle ou telle sphère ou communauté. Le Festival ne soutient pas de revendication particulière et ne dénonce pas. Il célèbre et valorise la performance. Il vise à promouvoir le rayonnement de la femme dans toutes les composantes de la société, quelles que soient la forme et la dimension d'expression.

L'animation proposée fera partie intégrante du **Festival Lyon Gagne Avec Ses Femmes** et devra le nourrir. Il devra être autofinancé ou financé par des partenaires privés.



CANDIDATURES / DÉPÔT DES PROJETS

Les candidatures devront être envoyées à l'adresse suivante :

Les Lumineuses – Appel à projets

38, Cours Suchet

69002 Lyon

(Date d'expédition, le cachet de la poste faisant foi).

ou par mail à l'adresse suivante : contact@les-lumineuses.fr

Date limite du dépôt des candidatures : 17 juin 2019

Les dossiers devront comprendre les éléments suivants :

- **Une note d'intention** présentant de manière complète le projet et le concept développé et à minima :

- Le thème
- Le public à qui cela s'adresse
- Le lieu idéal de mise en œuvre

- **Une présentation du porteur du projet.**

Le candidat s'engage à fournir une attestation de responsabilité civile s'il est retenu.

DÉROULEMENT DE L'APPEL À PROJETS

4 avril 2019 : Date de lancement de l'appel à projet

17 juin 2019 : Date limite d'envoi des dossiers

19 juin 2019 : Pré-sélection des dossiers pour présentation au jury

24 juin 2019 : Réunion du jury



25 juin 2019 : Publication des résultats de l'appel à projets

26 juin 2019 : Réunion intermédiaire avec les porteurs de projet.

SÉLECTION DES PROJETS

Le jury de sélection se réunira à la clôture d'envoi des dossiers pour les étudier et les sélectionner. Les lauréats retenus devront présenter des solutions de financement le cas échéant. **L'Association Les Lumineuses** accompagnera chaque projet dans la réflexion autour de la mise en place de son animation.

ASSURANCE

Les participants doivent impérativement contracter une assurance couvrant les dommages subis et causés par leurs installations ainsi que leur responsabilité civile. Les vols, destructions causés ne pourront en aucun cas être imputés à l'organisation. Les porteurs de projets et leurs sous-traitants renoncent à tout recours contre l'organisateur en cas de dommage subi par leurs objets.

INSCRIPTION, SÉLECTION ET FINANCEMENT

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié. L'organisation sélectionne les projets selon leur intérêt intrinsèque, les propositions de valeurs qu'ils représentent et leur adaptation au contexte d'animation du Festival. L'organisation n'est pas tenue de motiver ses choix lorsqu'un projet n'est pas retenu. Aucune indemnité ne sera versée aux candidats retenus ou non retenus. Concernant les projets sélectionnés, le financement qu'il pourrait nécessiter restera à la charge de la personne morale ou physique qui le propose. Le cas échéant, l'organisation du Festival pourra étudier l'éventualité d'une mise à disposition d'un lieu, dans la mesure des disponibilités.

Le porteur du projet sélectionné s'engage à être présent pendant toute la durée du Festival, à minima sur la durée de l'engagement pris selon projet et temps dédié. En cas de défaut de présence et d'animation du projet et/ou d'absence du porteur de projet lors de l'événement, l'organisation se réserve le droit de



demander des dommages et intérêts pour le soutien apporté en matière de communication et de publicité, compte tenu du déficit d'image qui pourrait être occasionné par cette absence.

Chaque candidat retenu doit accepter sans réserve les conditions et les contraintes générales du Festival : maintien du lieu d'animation ou d'exposition en l'état, fréquentation par le public, respect des règles de sécurité. Chaque porteur de projet est responsable des dommages causés aux lieux et au public. Chaque projet du montage au démontage, est sous la responsabilité de son initiateur. Le Festival n'a pas la responsabilité du montage et du démontage.

Chaque exposant sera présent sur son installation pendant toute la période d'exposition/animation de l'événement et s'engage à la démonter impérativement et uniquement à la date annoncée dans l'appel à projets.

Au-delà de cette date, le projet sort du cadre réglementaire de l'événement et engage seul et directement le porteur de projet vis-à-vis de la Ville de Lyon.

Avant l'installation aura lieu une présentation des lieux avec la présence obligatoire du porteur de projet, afin que celui-ci prenne connaissance de leurs contraintes.

DROITS D'IMAGE

Chaque animation, en participant à l'événement, renonce explicitement aux droits d'image relatifs à sa personne et à toute personne de son entreprise ou collectif, ainsi qu'à ceux de sa marque, à titre gracieux et sans limitation de durée pour la diffusion libre, par l'organisation ou les médias, de photos ou vidéos diffusées sur tous supports, notamment publicitaires.

ANNULATION

L'organisation pourra annuler, sur demande express d'un des lieux d'exposition/animation ou de la Ville, tout ou partie de la manifestation, notamment en cas de force majeure. Les porteurs de projets renoncent à tout recours contre l'organisation en cas de telle situation.



CONTACT

Nathalie PRADINES/ n.pradines@comadequat.fr/ 04.72.40.54.10

Raphaëlle GROSS-GASPERINI / contact@les-lumineuses.fr / 04.72.40.54.10

